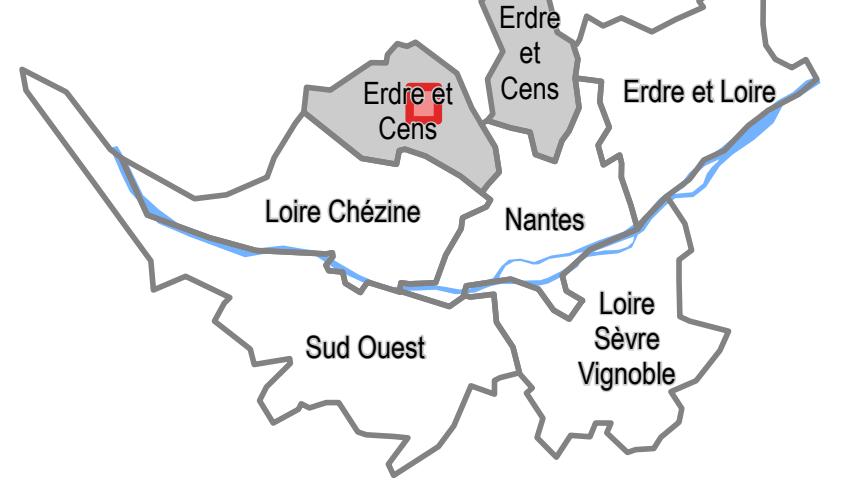


Planche F16



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : Oڑault

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

HL Zonage
Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

XXX Linéaire commercial souple
XXX Linéaire commercial strict

■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

■ Polarité commerciale majeure

■ Polarité commerciale intermédiaire

■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

■ Pôle de services

■ Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale

■ Servitude de constructibilité limitée

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)

■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

■ Parciale

■ Emprise Bâtie

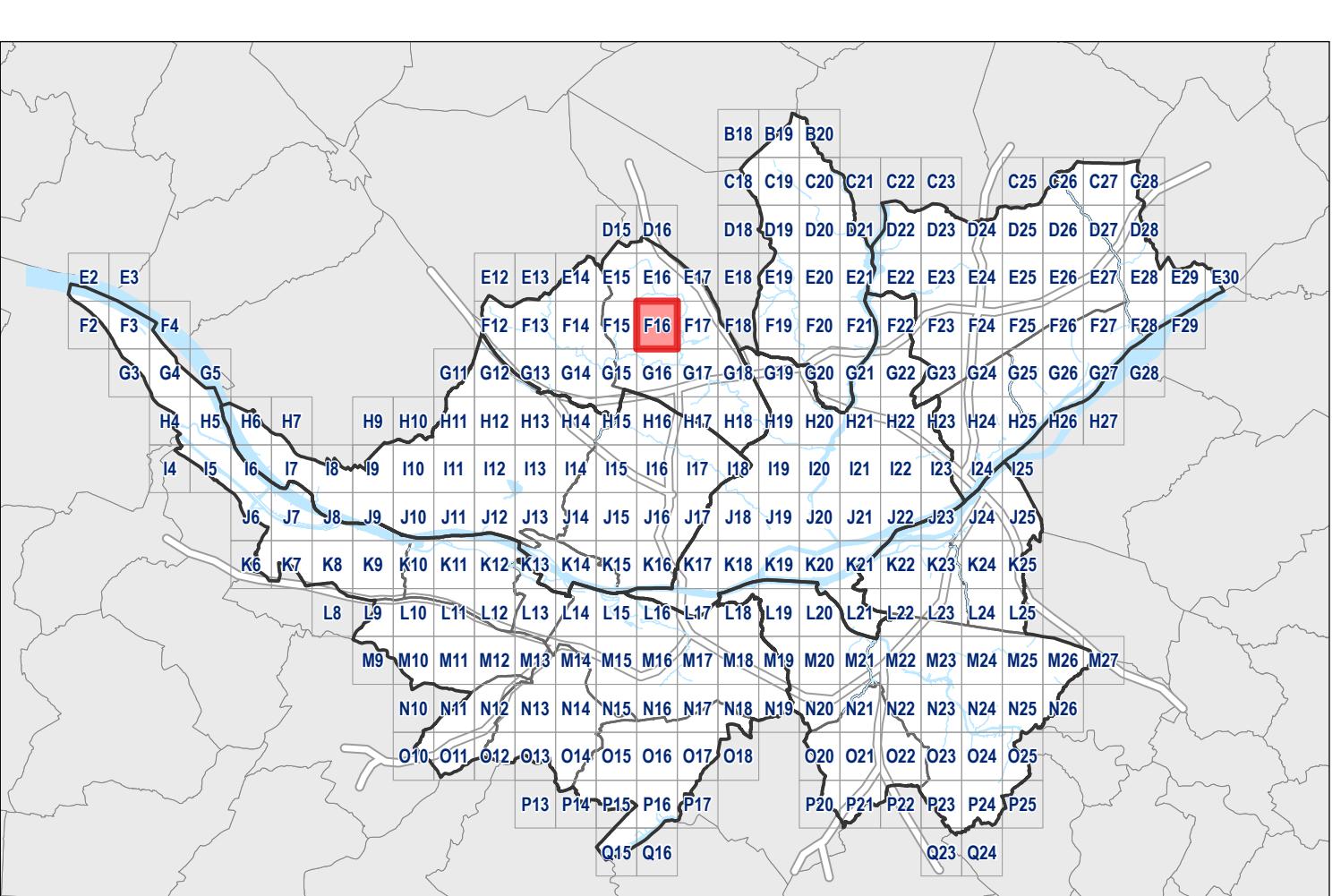
■ Surface en eau

■ Limite communale


Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGF 1993 CC47



Partie Non applicable Voir planche G16

Partie Non applicable Voir planche G16

Partie Non applicable Voir planche G16

Partie Non applicable Voir planche G16